

*Privilège—M. Reid*

le secrétaire parlementaire comporte de graves conséquences pour tous les députés. Cette intention délictueuse, si elle existe, reste encore à préciser et j'estime que si on néglige d'éclaircir cette affaire, le public pourra douter de l'intégrité de chaque député, sinon du Parlement lui-même.

Je souligne également que dans les déclarations faites à la Chambre et dans les lettres qui ont été déposées, il semble exister une certaine contradiction dans les faits. La chose est particulièrement évidente dans une lettre déposée par le secrétaire parlementaire où il affirme:

Je me suis entretenu avec les fonctionnaires du ministère des Finances de même qu'avec le ministre, et je crois qu'ils vont probablement supprimer la taxe d'accise sur les embarcations mais non sur les moteurs.

Cette lettre est datée du 19 décembre c'est-à-dire plus d'un mois avant le 28 janvier date à laquelle on a en fait proposé l'amendement tendant à supprimer la taxe. D'après les réponses qu'il nous donne, nous constatons cependant que le ministre des Finances (M. Turner) n'est pas en mesure de préciser s'il a déjà parlé de cette question avec le secrétaire parlementaire et il ne peut affirmer non plus si les fonctionnaires de son ministère avaient été saisis de la question.

Je souligne également que les affirmations d'aujourd'hui du secrétaire d'État (M. Faulkner) paraissent contredire celles que le secrétaire parlementaire a faites par la suite au sujet des preuves et des déclarations communiquées au secrétaire d'État par suite des fuites préalables à la présentation du budget ou de l'amendement.

Étant donné les contradictions de certaines déclarations, je souligne à nouveau que c'est sûrement une question de nature à inquiéter la Chambre. Je crois que la seule façon de régler convenablement cette affaire est de la renvoyer au comité permanent des privilèges et élections. Si Votre Honneur ne croit pas qu'il soit convenable de référer la question de la manière dont le secrétaire parlementaire l'a lui-même réclâmé, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath);

Que la question des renseignements que le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), certains de ses commettants et d'autres personnes possédaient à l'avance au sujet de l'amendement proposé le 28 janvier au bill sur la taxe d'accise, et notamment, le sujet des articles et de l'éditorial de la *Gazette* de Montréal au sujet du député de Kenora-Rainy River, publiés les 24 et 25 juillet de cette année, soient renvoyés au comité permanent des privilèges et élections, et que le comité siège à la première occasion, qu'il soit autorisé à se déplacer d'un endroit à un autre au Canada, qu'il siège pendant l'ajournement de la Chambre et qu'il ait plein pouvoir pour convoquer des témoins et faire produire des documents.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les députés s'étonneront peut-être de voir deux motions proposées en même temps. Pour qu'une motion soit recevable, il faut que la présidence décide que la question de privilège se pose à première vue; en fait, ces motions ne sont pas proposées, mais viennent étayer la question de privilège soulevée par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) ou la question soulevée par le député de York-Simcoe (M. Stevens). J'ai également été avisé de l'intention du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et du député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston) de soulever la question de privilège, mais je vois que le ministre des Finances (M. Turner) demande la parole pour un rappel au Règlement.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à la suite de ce que vient de dire le député de York-Simcoe (M. Stevens). Il a dit que je n'avais pas su préciser le contenu de mes conversations

[M. Stevens.]

avec le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). C'est vrai, bien sûr, mais j'ai déclaré assez catégoriquement à la Chambre que jamais le député de Kenora-Rainy River, ni aucun autre député quant à cela, n'ont obtenu de renseignements au sujet de la taxe d'accise prévue dans le budget du 18 novembre ou d'aucune autre disposition de ce budget.

**M. Broadbent:** De vous-même?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** De moi-même ou de mes fonctionnaires, pour autant que je sache.

**Une voix:** «Pour autant que vous sachiez.»

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Oui, pour autant que je sache.

**M. Sharp:** Que voulez-vous de plus?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Ni le député de Kenora-Rainy River ni aucun autre député, sauf mes collègues du cabinet, n'ont été avertis à l'avance de notre intention de présenter cet amendement à la Chambre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il n'est probablement pas opportun pour moi d'indiquer la position que j'ai l'intention de prendre au sujet du point établi par le député de Kenora-Rainy River. Cependant, j'aimerais demander aux autres députés qui veulent dire quelque chose dès maintenant d'être aussi brefs que possible.

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, je soulève moi aussi la question de privilège à propos d'articles publiés dans la *Gazette* de Montréal hier et aujourd'hui et de déclarations faites à la Chambre par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) hier et aujourd'hui. Je le fais à cause de l'importance fondamentale du principe du maintien du secret total au sujet de modifications fiscales dans notre régime gouvernemental.

On a prétendu que le député de Kenora-Rainy River avait non seulement reçu une indication quelconque des changements que proposerait le budget présenté à l'automne de 1974, mais aussi qu'il avait transmis ces renseignements à d'autres personnes qui auraient pu ou non profiter personnellement de ces renseignements. Bien que le député de Kenora-Rainy River nie le bien-fondé de ces affirmations, la *Gazette* de Montréal maintient ses allégations. Plus précisément, ce journal a répété dans son numéro d'aujourd'hui que le député de Kenora-Rainy River avait confirmé avoir déclaré au reporter de la *Gazette* à propos du changement budgétaire en question:

● (1220)

Nous avons organisé des manœuvres de couloir et nous avons appris, environ six semaines avant que la nouvelle soit annoncée, qu'elle serait supprimée sur les embarcations, mais non pas sur les moteurs.

Si c'est vrai, monsieur l'Orateur, cela constitue en soi un abus de privilège qui porte atteinte au fondement même de notre système parlementaire. Nous devons poser de graves questions qui doivent obtenir réponse. Ce qui est mis en cause ici, c'est la très importante question du caractère confidentiel et de la responsabilité dans notre système de gouvernement qui implique non seulement le député de Kenora-Rainy River, mais aussi le ministre des Finances (M. Turner).